

Comment mieux gérer les véhicules de fonction ?

Descriptif de la démarche

Les véhicules de fonction sont considérés comme un complément de rémunération inamovible et sont souvent associés à des fonctions «mobiles» de l'entreprise (commerciale, direction). Des mesures peuvent cependant être envisagées :

- limiter l'usage de la voiture de fonction pour les déplacements domicile-travail, de midi, et professionnels pouvant être effectués avec un mode alternatif ;
- développer le covoiturage (domicile-travail et professionnel) ;
- développer une flotte de véhicules de fonction plus durable (véhicules hybrides, GPL, vélos de fonction, ...) ;
- préférer le vélo de fonction à la voiture de fonction ;
- supprimer la voiture de fonction des «avantages en nature» pour tous les nouveaux salariés.

De la même manière, le bénéficiaire d'une voiture de fonction peut être un conducteur quotidien ou occasionnel d'une équipe de covoiturage (déplacements domicile-travail).

Encourager un usage modéré de la voiture de fonction pour les déplacements domicile-travail

: la voiture de fonction peut passer la nuit sur le parking de l'entreprise si un salarié peut utiliser les transports collectifs ou le vélo pour rejoindre son domicile. Des places de parking sécurisées doivent ainsi être mises à disposition et des mesures incitatives peuvent être mises en place.

Développer les vélos de fonction

: au même titre que les voitures de fonction, les salariés peuvent se voir attribuer des vélos de fonction en cas de renonciation à une place de parking. Ainsi, en échange d'une rente annuelle modique de la part du salarié, un vélo entretenu peut lui être mis à disposition pour tous ses déplacements de courte-distance.

Sortir les véhicules de fonction des «fiches de poste»

: l'attribution systématique d'une voiture de fonction pour certains postes peut être remise en question afin de favoriser l'usage de véhicules de société partagés entre les services de l'entreprise.

Les acteurs de l'action

Pilote

La direction de l'entreprise doit mettre en place les mesures choisies.

Le chef de projet PDE doit assurer le suivi des déplacements professionnels et de l'usage des voitures de fonction.

Partenaires techniques

Des bureaux d'étude spécialisés peuvent aussi apporter leur appui.

Conseils et bonnes pratiques

Covoiturer en voiture de fonction : un déplacement professionnel en voiture de fonction peut intéresser plusieurs salariés. Les déplacements programmés à l'avance peuvent être recensés dans une base de données accessible à tous en lien avec la réservation des voitures de service.

Etapes clés de l'action

- Diagnostic : connaître les pratiques et identifier les marges de manœuvre
- Propositions : définir les actions ayant le plus d'impact et leur faisabilité
- Mise en œuvre
- Communication

